



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
23 novembre 2016  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2017**  
30 janvier-3 février 2017, New York  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour le Tchad (2017-2021)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Considérations générales .....	2
II. Priorités du programme et partenariats .....	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Suivi et évaluation.....	11
Annexe	
Cade de résultats et d'allocation de ressources pour le Tchad (2017-2021).....	12



## I. Considérations générales

1. Avec un indice de développement humain de 0,392 (185<sup>e</sup> rang sur 188 pays<sup>1</sup>), le Tchad reste l'un des pays les plus pauvres du monde. La prédominance du pétrole dans son économie présentera des risques à moyen terme, voire à long terme, si le Tchad ne parvient pas à remédier aux inégalités qui en résultent tout en diversifiant son économie. La croissance du produit intérieur brut, pétrole non compris, est tirée par l'agriculture, le commerce et les transports et est estimée à 4 % par an à moyen et long terme<sup>2</sup>. Toutefois, le secteur agricole informel reste la principale source de richesse nationale<sup>3</sup>, et le Tchad pourrait compenser sa dépendance à l'égard du secteur pétrolier et accroître la diversification de sa production grâce à des produits tels que la gomme arabique, les petites cultures et le cuir. La pauvreté est essentiellement concentrée dans les zones rurales<sup>4</sup> où vivent 80 % des Tchadiens. Les taux de chômage et de sous-emploi chez les jeunes sont élevés (22 % et 35 %, respectivement<sup>5</sup>), et la participation des femmes au secteur structuré de l'économie est faible, en raison de leur manque de qualifications et des difficultés d'accès au financement. Les femmes travaillent majoritairement dans le secteur informel, où elles gagnent 61 % du revenu moyen des hommes<sup>6</sup>. Bien que de bonnes politiques existent, leur application laisse à désirer en raison de la faiblesse des mécanismes de responsabilisation et de gestion visant à mettre en œuvre les politiques, les stratégies et les programmes à tous les niveaux<sup>7</sup>, et de lacunes dans la mémoire et les capacités institutionnelles résultant des changements fréquents de gouvernement.

2. Le revenu par habitant a plus que doublé entre le début de la production de pétrole en 2003 et 2013<sup>8</sup>. Le taux de pauvreté est tombé de 55 % à 46,7 %<sup>9</sup> au cours de cette période, et l'accès à l'éducation s'est amélioré entre 2004 et 2014 (avec une augmentation du taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire), de même que la santé des femmes et des enfants. Entre 2005 et 2010, le Tchad a été confronté à une série de conflits internes qui ont affaibli la cohésion sociale au sein de sa population. Le pays a néanmoins fait des progrès, en assurant le déroulement d'élections pacifiques en 2011, 2012 et 2016. L'accord politique de 2013, la mise en place de la Commission électorale nationale indépendante et du cadre national de dialogue politique, ainsi que l'inscription de plus de 6,2 millions d'électeurs au moyen des techniques biométriques, constituent des avancées importantes. Néanmoins, le Tchad se heurte à des difficultés qui, si on n'y porte pas remède, menaceront la réalisation de nouveaux progrès.

3. Pour remédier aux inégalités, le Tchad aura besoin que l'on consacre une attention concertée à la lutte contre la marginalisation dont sont victimes les

<sup>1</sup> PNUD, Rapport sur le développement humain, 2015.

<sup>2</sup> Rapport de pays du FMI, 2016.

<sup>3</sup> Plus de 50 % du produit intérieur brut depuis 2010, Institut de la Banque mondiale, 2015.

<sup>4</sup> 52,5 % contre 20,9 % dans les zones urbaines, Plan national de développement, Tchad, rapport 2013.

<sup>5</sup> Plan national de développement, Tchad, 2012.

<sup>6</sup> Deuxième recensement général de la population et du logement, Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques, 2009.

<sup>7</sup> Indice d'évaluation des politiques et institutions nationales 2013, Banque mondiale.

<sup>8</sup> Étude réalisée par le Fonds monétaire international : Chad Reaps Benefits of High Oil Prices, Oil-related projects, Mars 2014.

<sup>9</sup> Troisième enquête sur la consommation des ménages et le secteur informel au Tchad (ECOSIT3), Institut national de la statistique et des études économiques, juin-juillet 2011.

femmes dans la vie sociale, politique et économique<sup>10</sup>. Les femmes sont sous-représentées au Parlement et au Gouvernement (15,3 % et 9,8 %, respectivement). En outre, 35 % des filles se marient avant l'âge de 15 ans, 20 % des femmes sont victimes de violences physiques et 12 % sont victimes de violence sexuelle. Les coutumes en vigueur et la faible application des lois et des politiques soucieuses de l'égalité des sexes existantes, ainsi que le manque d'accès à l'éducation, à l'économie, à la santé et à d'autres ressources, entravent les progrès du développement en empêchant l'ensemble des Tchadiens de bénéficier de contributions sociales, politiques et économiques.

4. Les institutions de gouvernance se heurtent au manque de confiance de la population. L'indice Mo Ibrahim 2015 du Tchad s'élève à 32,8<sup>11</sup>, ce qui le classe au 48<sup>e</sup> rang sur 54 pays d'Afrique subsaharienne, avec des indicateurs de développement socio-économique et humain à la baisse. Compte tenu du contexte post-conflit, les mécanismes de prévention et de gestion des conflits intercommunautaires et intracommunautaires restent limités. Bien qu'un dialogue politique encourageant se poursuive, la participation des citoyens et de la société civile à la supervision et à la prise de décisions reste faible. Le parlement ne joue pas un rôle suffisamment important; il n'a proposé que 10 lois sur 154 entre 2001 et 2011<sup>12</sup>. La gouvernance locale est faible, étant donné que seuls un pouvoir et des ressources limités ont été transférés aux collectivités territoriales décentralisées, qui, elles-mêmes, ont des capacités réduites pour les gérer. Au Tchad, la principale cause de décès est le paludisme. La maladie est à l'origine de 28,2 % des consultations dans les centres de santé et nuit à la productivité et aux revenus de la population.

5. La mauvaise gouvernance des ressources naturelles est marquée par la déforestation<sup>13</sup>, une surexploitation agricole, un élevage excessif et des feux de forêts, qui rendent le pays vulnérable aux catastrophes naturelles<sup>14</sup>. Entre 1980 et 2010, plus de 44 catastrophes naturelles ont frappé le pays, touchant environ 5 millions de personnes et causant des pertes économiques considérables<sup>15</sup>. Bien que le pays ait – et dépende – des réserves de pétrole brut, pierres et métaux précieux (or et diamants), de l'eau, des forêts<sup>16</sup> et des ressources halieutiques et fauniques<sup>17</sup>, l'activité humaine – conjuguée aux effets des changements climatiques – menace l'environnement. L'énergie consommée dans le pays provient principalement du bois, ce qui entraîne la déforestation, l'appauvrissement de la biodiversité et la disparition des espèces. Le région du lac Tchad est la région plus touchée : le lac a perdu 90 % de sa superficie entre 1960 et 2016<sup>18</sup>, ce qui a eu d'immenses répercussions sur l'environnement, la situation socio-économique et la sécurité. Une urbanisation rapide et non planifiée se poursuit dans des lieux où les services de

<sup>10</sup> Rapport sur le développement humain 2015 : L'indice d'inégalité entre les sexes s'élève à 0,707 en 2015.

<sup>11</sup> La moyenne africaine est de 50,1.

<sup>12</sup> Rapport annuel du parlement tchadien, 2012.

<sup>13</sup> Depuis les années 1970, le pays a perdu plus de 90 % de sa couverture forestière.

<sup>14</sup> Selon l'indice de gestion des risques, le Tchad se classe au 9<sup>e</sup> rang sur 191 du classement des pays où les risques sont les plus élevés.

<sup>15</sup> <http://www.preventionweb.net/english/countries/statistics/?cid=34>

<sup>16</sup> 23,5 millions d'hectares de forêts naturelles.

<sup>17</sup> Rapport de pays du Tchad, préparation de Rio+20, 2012.

<sup>18</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement et Centre GRID-Arendal.

base et les services publics essentiels ne sont pas capables de suivre le rythme, ce qui accroît la vulnérabilité des ménages.

6. Les problèmes liés à la situation socioéconomique, à la gouvernance et aux problèmes environnementaux sont étroitement liés au fait que, depuis ces dix dernières années, le Tchad est confronté à une insécurité transfrontalière, exacerbée par la montée de l'extrémisme dans la bande sahélo-saharienne et dans la région du lac Tchad, où les attaques de Boko Haram ruinent l'économie du pays, en bloquant l'exportation du bétail et l'importation de marchandises, ce qui porte atteinte aux moyens de subsistance des populations, et renforce les inégalités socioéconomiques qui touchent les populations rurales et les jeunes. L'absence de possibilités d'emploi associée au taux élevé d'abandon scolaire dans l'enseignement primaire<sup>19</sup> font des jeunes filles et garçons des cibles faciles à recruter pour les groupes terroristes. Il a été recommandé dans l'examen à mi-parcours du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement que l'Organisation prenne en compte les liens qui existent entre l'emploi des jeunes et la radicalisation dans son prochain cycle. Un cadre commun des Nations Unies est en train d'être mis en place en vue d'intégrer les besoins humanitaires au développement.

7. Les programmes précédents ont appuyé la planification nationale du développement, une bonne gouvernance et la sécurité humaine. L'examen à mi-parcours du programme réalisé en 2014 a confirmé le positionnement fort du PNUD sur le plan national en raison de sa participation active à l'élaboration de diverses stratégies nationales de développement. Des résultats concrets ont été obtenus dans des domaines tels que l'environnement, l'énergie et le développement humain, et une amélioration de l'accès à la microfinance, notamment pour les femmes, a été observée. D'après une évaluation des initiatives relatives à la biodiversité, si l'appropriation par les autorités doit encore être renforcée, la création de comités de surveillance de village pour lutter contre le braconnage ainsi que d'autres actions ont eu des effets positifs sur les bénéficiaires et sur l'environnement<sup>20</sup>. L'examen a mis en évidence l'intérêt du rôle joué par le PNUD et sa capacité à engager un dialogue politique. Parmi ses faiblesses énoncées, on notera de mauvaises pratiques de gestion de projet, une défaillance au niveau de la présentation des rapports, du suivi et de l'évaluation, et une recherche de partenariats insuffisante, qui est ciblée en vue d'améliorer la gestion.

8. Le PNUD s'est forgé une solide expérience en tant que point focal pour la coordination des questions de gouvernance parmi les partenaires de développement. Ses compétences en matière d'assistance parlementaire et électorale lui ont permis de gérer avec succès le processus électoral de 2016, et, par conséquent, l'Union européenne est disposée à poursuivre ce partenariat. En outre, on notera que les comités de paix locaux ont réglé 150 conflits intercommunautaires et intracommunautaires entre 2011 et 2015,<sup>21</sup> ce qui a également contribué à renforcer la cohésion sociale. L'examen a mis l'accent sur le fait que le PNUD avait renforcé les capacités de nouveaux fonctionnaires locaux dans 10 communes, tout en soulignant le besoin plus profond des autorités locales de planifier et de gérer les

---

<sup>19</sup> Entre 2006 et 2013, le taux d'achèvement des études primaires était de 38,4 %, Rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement, 2015.

<sup>20</sup> Évaluation finale du projet Conservation et utilisation durable de la biodiversité dans le Moyen-Chari, 2015.

<sup>21</sup> Rapport final du projet Prévention des Conflits par la stabilisation des communautés (2014).

ressources consacrées au développement. À la suite des interventions du partenariat PNUD-Fonds mondial, le taux de mortalité due au paludisme a chuté à 50,96 % entre 2004 et 2015<sup>22</sup>. La collaboration établie entre le PNUD et le secteur judiciaire en vue de renforcer l'accès à la justice et de former les magistrats et le personnel judiciaire vient compléter les interventions d'autres partenaires, tels que l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique.

## II. Priorités du programme et partenariats

9. Conformément au plan quinquennal national de développement, au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2017-2021 et au plan d'aide humanitaire, l'objectif général de ce programme est d'améliorer la croissance sans exclusion, la gouvernance, la durabilité environnementale et le capital humain, en remédiant aux inégalités et en renforçant la capacité de résistance aux catastrophes naturelles et aux vulnérabilités humanitaires prolongées. Le programme repose sur l'idée que des institutions de gouvernance fortes et crédibles, capables de gérer le développement et les conflits, constituent le fondement d'un progrès économique solide et sans exclusion, et que la croissance ne saurait être durable sans qu'il y ait une diversification de l'économie et une gestion appropriée des ressources naturelles, notamment par le biais des industries extractives. Les actions proposées appuieront un dialogue politique sans exclusive, des institutions de gouvernance participative, des processus de planification du développement (notamment une prestation équitable, responsable et efficace de services antipaludiques) - en particulier au niveau local - et une croissance sans exclusion, en mettant l'accent sur l'accès au financement et la création d'emplois associés à des chaînes de valeur, en particulier pour les jeunes et les femmes. Compte tenu du fait que la population est fortement tributaire des ressources naturelles, l'accent sera mis sur la gestion et la prévention du plus grand problème environnemental, à savoir la sécheresse, et les catastrophes qui en découlent, ainsi que sur la protection de la biodiversité en voie d'extinction du pays. Étant donné que l'environnement et la croissance sans exclusion sont liés à la prévention des conflits et à la sécurité des citoyens, le programme visera également à renforcer la cohésion sociale et l'emploi, la participation et la lutte contre la radicalisation des jeunes en particulier dans la région du lac Tchad.

10. La stratégie dépend des interconnexions existant entre les quatre piliers du programme. Le PNUD fera appel aux institutions nationales et aux institutions décentralisées dans tous les piliers, quoique de manière différente. En vue de promouvoir une croissance sans exclusion, le PNUD renforcera les capacités nationales et locales de conduite de la politique et de la planification du développement; dans le domaine de la gouvernance, le PNUD s'emploiera, aux niveaux central et local, à aider les institutions législatives et électorales et les institutions publiques locales à mieux s'acquitter de leurs fonctions essentielles afin d'améliorer l'application du principe de responsabilité, la participation et la représentation, et de mettre en place des cadres et des procédures visant à renforcer le dialogue et la participation de la société civile dans la planification du développement; dans le domaine de l'environnement, le PNUD aidera les institutions nationales et locales à se préparer aux inondations et à la sécheresse et à

---

<sup>22</sup> Programme national de prévention de la cécité, Ministère de la santé publique, 2015.

y répondre de façon durable; et en vue d'améliorer le capital humain, le PNUD contribuera à renforcer les fonctions et les capacités de l'administration publique et des institutions décentralisées pour fournir des services de base améliorés et répondre aux priorités de la population. Cette approche permettra de tirer parti de la confiance et des connaissances acquises dans le cadre de l'aide fournie en matière de décentralisation, de gouvernance locale et de développement parlementaire et de l'assistance électorale au cours du programme précédent, tout en mettant désormais l'accent sur la gestion des ressources naturelles et minières, la société civile, la participation à la planification du développement et la prestation des services.

11. Plusieurs consultations avec le Gouvernement et les partenaires ont été organisées dans le cadre de la formulation et des processus de validation des domaines d'intervention, lesquels sont alignés sur le plan de développement national. Conformément au nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'approche-programme sera mieux intégrée aux plans stratégiques du Gouvernement et des partenaires humanitaires afin de traiter de questions fondamentales en matière de développement, notamment de nombreuses causes sous-jacentes de la vulnérabilité et des risques humanitaires. Le PNUD aidera le Gouvernement à appliquer la stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques visant à intégrer le programme des objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur les objectifs 1, 3, 5, 8, 10, 15 et 16.

### **Pilier I. Croissance sans exclusion et développement durable**

12. Pour compléter l'appui à la planification du développement et faire fond sur les enseignements et l'expérience tirés du programme précédent, le PNUD s'emploiera à améliorer les moyens de subsistance et à opérer une transformation structurelle des capacités productives qui sont durables et à forte intensité d'emploi. Il s'y attachera en contribuant à la diversification économique et au développement des chaînes de valeur à l'intention des femmes, des jeunes et des petits producteurs ruraux dans les régions sélectionnées, par le biais d'échanges Sud-Sud. Le PNUD, en partenariat avec le Fonds d'équipement des Nations Unies, renforcera les travaux pilotes consacrés à la réorganisation du secteur de la microfinance afin de promouvoir le financement pour tous dans le but d'accroître la résilience. L'appui aux organisations de producteurs se fera par le biais de formations et de subventions visant à promouvoir un financement pour tous et l'accès aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Des investissements plus importants dans les plates-formes multifonctionnelles permettront de renforcer les chaînes de valeur locales. Le PNUD appuiera l'autonomisation des femmes en leur donnant accès aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables et aux microcrédits et en élargissant la portée des plates-formes multifonctionnelles. La promotion des chaînes de valeur sera axée sur la transformation, le stockage, le commerce et l'exportation de produits de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage à forte valeur ajoutée. Le PNUD soutiendra le cadre politique, juridique et réglementaire relatif à la gestion des industries extractives et l'utilisation des recettes pour la planification du développement national et local. Le PNUD appuiera les stratégies nationales fondées sur des données factuelles et les partenariats visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment la mise en œuvre de la politique nationale d'égalité des sexes et la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Le PNUD contribuera à la finalisation de la politique nationale sur l'emploi des jeunes, notamment en ce qui concerne les mesures de lutte contre la radicalisation.

13. Le PNUD mettra en place un cadre de partenariat en vue d'intégrer les nouveaux partenaires de développement. En collaboration avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union européenne, il appuiera la mise en œuvre du plan quinquennal pour 2016-2020, notamment en mobilisant des ressources pour le financer.

## **Pilier II. Gouvernance participative et cohésion sociale**

14. Dans le domaine de la gouvernance, l'accent sera mis sur le renforcement des institutions et des processus afin d'améliorer la participation et le contrôle; la garantie de l'existence de cadres juridiques solides de responsabilisation; l'appui au dialogue national; et la promotion de la prévention des conflits communautaires et de la sécurité, notamment par le biais de la mise en place d'infrastructures de paix et de la lutte contre l'extrémisme et la radicalisation. En s'appuyant, entre autres, sur son partenariat avec l'Union interparlementaire, le PNUD collaborera avec le Parlement en aidant les commissions sélectionnées et l'administration à s'acquitter de leurs responsabilités, notamment en vue d'améliorer la transparence et le caractère inclusif du cadre juridique et institutionnel régissant les élections (en particulier en ce qui concerne la participation des femmes). La collaboration avec la Commission électorale nationale indépendante visera à renforcer sa capacité à gérer les élections de manière crédible et sans exclusive dans un cadre juridique revitalisé. Le PNUD, en collaboration avec le Gouvernement, les acteurs politiques, la société civile, la Commission électorale et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, contribuera à la revitalisation du cadre national de dialogue politique. En partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, il appuiera les réformes nationales en matière d'accès à la justice, de droits de l'homme et de services de sécurité. Il renforcera les capacités de la société civile à agir comme un intermédiaire légitime dans le dialogue politique et social, notamment sur des sujets tels que le processus électoral, la promotion de l'égalité des sexes et de la citoyenneté et le développement local. Le partenariat dynamique que le PNUD a créé dans le secteur sera maintenu et développé avec les acteurs bilatéraux et multilatéraux.

15. Le PNUD collaborera avec les institutions nationales et les communautés locales pour prévenir et combattre l'extrémisme violent et la radicalisation, notamment par le biais d'une plus grande participation. Afin de permettre aux conseils territoriaux décentralisés de fournir des services publics de grande qualité, il renforcera son appui au processus de décentralisation, en particulier en ce qui concerne le transfert des responsabilités aux conseils territoriaux et le partenariat avec l'administration décentralisée. Ces initiatives seront liées aux efforts visant à améliorer la prestation de services au titre du pilier IV, et impliqueront un recours aux modalités de la coopération Sud-Sud dont le jumelage de villes, Africités, Environnement et développement du tiers monde, et Économie populaire urbaine<sup>23</sup>. En vue d'appuyer la consolidation de la paix et la cohésion sociale, les comités de paix locaux des zones vulnérables seront renforcés par la participation des femmes, des jeunes, des fonctionnaires locaux et des chefs religieux. Le PNUD collaborera avec les écoles et les institutions religieuses pour lutter contre la radicalisation des jeunes et aidera les autorités locales à mettre en place des incubateurs d'emploi et à

<sup>23</sup> Environnement et développement du tiers monde et Économie populaire urbaine : <http://endatiersmonde.org/instit/index.php/40-membres-du-reseau-enda/288-ecopop-economie-populaire-urbaine>.

encourager l'entrepreneuriat et l'intégration socioéconomique. Ces travaux seront étroitement liés aux travaux menés dans le cadre du pilier consacré à la croissance sans exclusion.

16. Des plans locaux, associés au plan quinquennal, visant à cibler les zones sensibles (la région du lac Tchad, la frontière centrafricaine et les régions orientales productrices de pétrole) seront mis en œuvre au moyen de la recherche de possibilités novatrices en matière de financement avec prise de participation, de coopération décentralisée et de contributions de la diaspora par le biais du programme de transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés. Le programme national de volontariat lancé au cours du cycle précédent contribuera à mobiliser les jeunes par le biais d'une approche conjointe avec le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Les possibilités de collaboration avec le Fonds pour la consolidation de la paix des Nations Unies et les donateurs, notamment l'Agence allemande de coopération internationale et l'Union européenne, seront étudiées. Le partenariat consacré aux dialogues sur les politiques, à la sécurité et à la consolidation de l'état de droit sera renforcé avec l'aide des partenaires techniques et financiers, de la Commission du bassin du lac Tchad, du G5 Sahel et d'autres organisations sous-régionales. Le projet sous-régional de gestion des frontières et des populations frontalières est un bon exemple de coopération Sud-Sud qui se poursuivra.

### **Pilier III. Résilience environnementale et réduction des risques de catastrophe**

17. Les efforts déployés précédemment ont contribué à protéger la biodiversité et à faciliter le retour d'espèces menacées telles que les lycaons, les hippotragus, les lions et les panthères. Les recettes tirées des pâturages et des plates-formes multifonctionnelles ont contribué à l'électrification des zones rurales, à la diversification et à la transformation des produits agricoles et à l'autonomisation des femmes. Le PNUD s'appuiera sur ces travaux pour améliorer les capacités nationales et communautaires à assurer la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que l'accès à ces derniers et le partage des avantages qui en découlent. En collaboration avec l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et avec l'appui du Fonds pour l'environnement mondial, le programme contribuera à améliorer la gestion des écosystèmes de ressources naturelles, en particulier dans le bassin du lac Tchad. Le PNUD aidera les organisations de femmes à accéder à des fonds pour l'adaptation.

18. Le programme appuiera l'accès de tous à des solutions locales durables pour accroître l'efficacité énergétique et l'accès à l'énergie moderne (en particulier les sources d'énergie renouvelables non reliées au réseau). En vue de promouvoir les énergies propres dans les zones rurales, le PNUD, en partenariat avec le PNUE et l'Union européenne, aidera le Gouvernement à mettre en œuvre la stratégie nationale sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le PNUD, en collaboration avec les partenaires des Nations Unies, procèdera à un ciblage géographique afin de contribuer au développement dans des zones telles que le Sila,

la région du lac Tchad, le Kanem, le Chari-Baguirmi, le Borkou-Ennedi, le Tibesti, le Mandoul et le Moyen-Chari<sup>24</sup>.

19. Les effets des changements climatiques seront gérés de manière durable par le biais de la planification des interventions d'urgence, en collaboration avec les entités nationales et régionales, y compris certaines populations urbaines et rurales. Le PNUD sollicitera la coopération Sud-Sud et cherchera à établir des partenariats avec le Fonds vert pour le climat et le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement. Afin de relever les défis liés à la pression urbaine, le PNUD encouragera l'utilisation de matériaux à haut rendement énergétique, la gestion durable des déchets ménagers et la plantation d'arbres. La mise en œuvre de la politique urbaine, axée sur les zones fragiles, sera appuyée par le biais d'une action conjointe avec ONU-Habitat.

20. Le PNUD continuera d'appuyer le Gouvernement et ses partenaires par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe des Nations Unies, en collaboration avec l'Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe. La mise en œuvre du plan d'action national de réduction des risques de catastrophe pour 2015-2020 sera une priorité.

#### **Pilier IV. Capital humain**

21. Dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le capital humain est formulé en termes de protection sociale. L'objectif principal sera de réduire les effets du paludisme par le biais de la fourniture de services de santé de grande qualité et de l'amélioration de la gouvernance du système de santé, en vue de parvenir à une réduction supplémentaire de 20 % de la morbidité et de la mortalité dues au paludisme et de mener à bien 80 % des interventions d'appui au contrôle de la maladie d'ici à la fin de 2018. Les travaux du PNUD en matière de capital humain seront liés à son appui à la décentralisation et à la gouvernance locale au titre du pilier II, et mettront l'accent sur le renforcement de la capacité de l'administration publique à fournir des services de base améliorés et à répondre aux priorités de la communauté.

### **III. Programme et gestion des risques**

22. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, au niveau du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques internes ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

23. Le programme sera exécuté sur le plan national. La réalisation nationale sera la modalité privilégiée pour la mise en œuvre des projets. La sélection des partenaires d'exécution sera dictée par un souci de renforcement de la viabilité du programme et sera basée sur le principe de l'avantage comparatif et sur des

<sup>24</sup> Enquête sur la consommation et le secteur informel, III, 2011.

évaluations des capacités. En adoptant la politique harmonisée relative aux transferts de fonds on pourra minimiser les risques liés à certaines carences de l'exécution. L'exécution directe peut être envisagée le cas échéant ou maintenue pour des projets en cours ou approuvés. Des procédures accélérées pourront être adoptées afin de réagir rapidement en situation de crise et de répondre efficacement aux nouvelles demandes de soutien adressées au PNUD. L'instabilité dans les pays voisins et les attaques menées par Boko Haram constituent des risques majeurs. Dès lors, les allocations budgétaires nationales seront davantage axées sur la sécurité, et moins sur les autres programmes. Le programme intensifiera ses activités de sensibilisation et la mobilisation d'autres sources de financement et de contributions en nature provenant de partenaires bilatéraux et multilatéraux traditionnels ainsi que de fonds thématiques, par le biais de la coopération Sud-Sud. La menace à la sécurité pourrait faire obstacle à la mobilisation et au déploiement d'experts dans les zones à haut risque (la région du lac Tchad et les frontières avec la République centrafricaine et le Soudan). Le PNUD collaborera avec des organisations non gouvernementales pour atténuer ce risque.

24. Au niveau national, les prix du pétrole continueront d'influencer les prévisions de croissance économique, tout comme la disponibilité des fonds de développement alloués par les donateurs internationaux. Le PNUD a mis au point une stratégie de mobilisation des ressources qui, tout en ciblant les partenaires traditionnels de développement, s'adresse également à de nouveaux partenaires tels que le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud et les fondations arabes. Le PNUD mettra à jour les bases de données des partenaires; renforcera la communication et la visibilité de ses interventions; consolidera l'imputation directe des coûts aux projets; et actualisera la réserve de projets. Le Gouvernement du Tchad sera invité à contribuer à la mise en œuvre du programme.

25. Toute agitation sociopolitique est susceptible d'avoir une incidence sur les opérations et la sécurité du personnel. Outre l'importance accordée au programme et les évaluations du Département de la sûreté, l'accent mis par le PNUD sur le dialogue politique sans exclusive et la prévention des conflits devrait atténuer ces risques. Un plan d'urgence interinstitutions sera mis à jour et une stratégie de communication proactive sur le civisme sera élaborée. Les risques de catastrophes naturelles seront gérés dans le cadre de l'objectif sur la réduction des risques de catastrophe et l'atténuation de leurs effets du programme. Des modalités d'exécution appropriées seront appliquées afin de faire face au renouvellement fréquent des représentants du Gouvernement observé au cours du programme précédent.

26. Le PNUD renforcera ses capacités et mettra en place un dispositif de contrôle interne solide. Il sera nécessaire de faire appel au Centre régional d'Addis-Abeba, au Bureau régional pour l'Afrique ainsi qu'aux départements du siège pour superviser et soutenir la mise en œuvre du programme. Le PNUD prévoit une stratégie de surveillance continue, notamment par le biais d'examens annuels.

27. La prise en compte de la problématique hommes-femmes sera garantie et les capacités nationales dans ce domaine seront renforcées. Toutes les interventions garantiront la promotion des droits de l'homme. Des études d'impact sur l'environnement seront réalisées et des mesures d'atténuation appropriées seront mises en place.

28. Les partenaires d'exécution seront choisis par le biais d'un recours systématique à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. La qualité sera garantie par le respect des normes et procédures relatives au lancement, à la gestion et au suivi du programme. La macroévaluation de 2013, les nouveaux outils, les vérifications ponctuelles et les audits seront systématiquement appliqués, en partageant les responsabilités pour la gestion des risques avec le Gouvernement et les partenaires.

#### **IV. Suivi et évaluation**

29. Le suivi et l'évaluation seront réalisés en conformité avec les objectifs, les cibles et les indicateurs de développement durable, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le cadre de suivi et d'évaluation (2016-2020) du Gouvernement, en collaboration avec tous les partenaires locaux. L'accent sera mis sur l'appui de la capacité de l'Institut national de la statistique des études économiques et démographiques à planifier, suivre et contrôler les résultats en matière de développement dans le contexte des objectifs et priorités du Gouvernement.

30. Le PNUD procédera à des études socioéconomiques sur la gouvernance, le développement durable, l'élimination de l'extrême pauvreté et les inégalités en vue de renforcer le système national d'information. Des examens périodiques seront planifiés avec le Gouvernement et combinés à des visites sur le terrain afin de contrôler que les ressources soient bien utilisées de manière efficace et de garantir le respect des responsabilités mutuelles et des prescriptions en matière de transparence.

31. Le PNUD réservera 5 % de son budget-programme pour combler d'éventuelles lacunes dans les données de référence et les cibles, ainsi que pour former du personnel et des partenaires en matière de suivi et d'évaluation. Il procédera à des évaluations indépendantes, conformément au plan d'évaluation institutionnel. Le marqueur politique égalité homme-femme du PNUD sera utilisé pour suivre les dépenses du programme et améliorer la planification et les décisions.

32. Le PNUD présentera régulièrement des rapports sur les résultats obtenus au Fonds mondial, notamment concernant les domaines transversaux et le budget prévu. Le Système national d'information sur le paludisme et l'Enquête sur les indicateurs du paludisme seront les principaux outils utilisés pour suivre les interventions réalisées dans le cadre du programme et fournir des informations sur les conséquences sanitaires de la lutte contre le paludisme au Tchad.

33. Le Ministère de la planification sera chargé de gérer la coopération entre le PNUD et le Gouvernement. En collaboration avec les institutions et les ministères sectoriels, il coordonnera la planification annuelle, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et les audits du programme. Le Ministère et le PNUD organiseront des examens conjoints annuels du programme.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Tchad (2017-2021)

**Priorité ou objectif du pays : développement de l'approvisionnement, de la production et des possibilités d'emplois décentes (priorité 1; objectifs de développement durable : 1, 2, 5, 7, 8 et 10)**

**Réalisation 1 énoncée dans le PNUAD : d'ici à 2021, l'État tchadien met en place une politique nationale de développement générant une croissance sans exclusion et des possibilités de création d'emplois, notamment en faveur des jeunes et des femmes, y compris les réfugiés**

**Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : la croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les personnes marginalisées**

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
Taux de pauvreté (en zone urbaine, en zone rurale, par groupe d'âge et par sexe) Niveau de référence : 46,7 % Niveau cible : 37,5 %	Loi de finances et de budget (annuelle)  Enquête sur la consommation et le secteur informel et enquête démographique et sanitaire, Institut national de la statistique des études économiques et démographiques (tous les trois à cinq ans)	<b>Produit 1.1. des cadres juridiques et institutionnels relatifs à la budgétisation et à la gestion des ressources minières sont en place</b>  <b>Indicateur 1.1.1.</b> nombre de cadres stratégiques nationaux et locaux relatifs à la budgétisation et à la gestion des ressources minières qui intègrent les objectifs de développement durable Niveau de référence : 2 Niveau cible : 17  <b>Indicateur 1.1.2.</b> pourcentage de partenaires présentant des rapports sur l'aide publique au développement à la plate-forme de gestion de l'aide Niveau de référence : 50 % Niveau cible : 100 %  <b>Indicateur 1.1.3.</b> nombre de propositions adoptées pour atténuer les risques de corruption dans différents secteurs Niveau de référence : 4 Niveau cible : 7	<b>Institutions nationales et locales :</b>  planification, activités de sensibilisation, mobilisation des ressources et suivi et évaluation  <b>Organismes des Nations Unies, Banque mondiale, FMI, Banque africaine de développement et Fonds mondial :</b> assistance technique, financement et activités de sensibilisation  <b>Donateurs :</b> Union européenne, France, Allemagne, Japon, Suisse et États-Unis  <b>Organisations de la société civile :</b> surveillance, promotion, activités de sensibilisation et information	<b>Ressources ordinaires :</b> 5 325 \$  <b>Autres ressources :</b> 500 \$
Taux de sous-emploi chez les jeunes (formel et informel) (sexe, âge, groupes vulnérables, zones) Niveau de référence : 34 % Niveau cible : 25 %	Enquêtes, Institut national de la statistique des études économiques et démographiques (tous les cinq ans)			
Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) qui n'étudient pas, ne travaillent pas ou ne sont pas en formation (formelle ou informelle), ventilée par secteurs, sous-secteurs, sexe, âge et groupe (groupe exclu ou non) Niveau de référence : 80 % Niveau cible : 85 %	Rapport d'activité (Ministère de la jeunesse, Office national pour la promotion de l'emploi)			
Couverture en énergie rentable et durable, ventilée par zone (rurale ou urbaine)				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>a) Pourcentage total de la population ayant un raccordement au réseau électrique</p> <p>Niveau de référence : 5 %</p> <p>Niveau cible : 15 %</p> <p>b) Pourcentage total de la population ayant accès à des combustibles non solides</p> <p>Niveau de référence : 5 %</p> <p>Niveau cible : 15 %</p>	<p>(trimestriel)</p> <p>Ministère de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat au niveau régional (annuel)</p> <p>Rapport d'activité (Ministère de la jeunesse et Office national pour la promotion de l'emploi) (trimestriel)</p>	<p><b>Produit 1.2. des chaînes de valeur durables sont élaborées et créent des emplois</b></p> <p><i>Indicateur 1.2.1.</i> nombre de chaînes de valeur analysées et développées identifiées</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 3 par an</p> <p><i>Indicateur 1.2.2.</i> Nombre d'emplois créés grâce aux chaînes de valeur analysées</p> <p>Niveau de référence : 950</p> <p>Niveau cible : 19 000</p> <p><b>Produit 1.3. les institutions nationales et les institutions décentralisées sont en mesure d'opérer des transformations structurelles et de créer de meilleures conditions de vie et des emplois durables</b></p> <p><i>Indicateur 1.3.1.</i> nombre d'emplois à plein temps créés pour les femmes et les hommes de plus de 15 ans</p> <p>Niveau de référence pour les femmes : 550</p> <p>Niveau cible pour les femmes : 1 550</p> <p>Niveau de référence pour les hommes : 400</p> <p>Niveau cible pour les hommes : 1 200</p> <p><i>Indicateur 1.3.2.</i> nombre de femmes et d'hommes supplémentaires bénéficiant d'interventions visant à assurer des moyens de subsistance</p> <p>Niveau de référence pour les femmes : 264 418</p> <p>Niveau cible pour les femmes : 514 418</p> <p>Niveau de référence pour les hommes : 789 131</p> <p>Niveau cible pour les hommes : 1 578 262</p> <p><i>Indicateur 1.3.3.</i> mesure dans laquelle des politiques, des systèmes et des mesures institutionnelles visant à créer et à renforcer</p>	<p><b>Échanges Sud-Sud</b> : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire et Niger</p> <p><b>Secteur privé</b> : financement</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
		<p>l'emploi et les moyens de subsistance sont en place</p> <p>Niveau de référence : 3</p> <p>Niveau cible : 4</p> <p><b>Indicateur 1.3.4.</b> nombre de personnes ayant accès aux services financiers</p> <p>Niveau de référence : 214 942</p> <p>Niveau cible : 1 000 000</p>		
<p><b>Priorité ou objectif du pays : amélioration de la gouvernance (objectifs de développement durable 16 et 17)</b></p> <p><b>Réalisation énoncée dans le PNUAD : d'ici 2021, les institutions nationales et locales appliquent davantage de pratiques optimales en matière de gouvernance participative, de promotion de la démocratie, d'état de droit, de cohésion sociale et d'utilisation équitable de services publics de qualité, y compris par les réfugiés</b></p> <p><b>Réalisation correspondante 2 du plan stratégique : il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides</b></p>				
<p>Taux de participation aux élections</p> <p>Niveau de référence : 72 %</p> <p>Niveau cible : 85 %</p>	<p>Rapport du Sous-Comité d'accréditation et institution nationale de défense des droits de l'homme (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme)</p>	<p><b>Produit 2.1. les institutions de gouvernance centrales et locales sont en mesure de s'acquitter de leurs fonctions essentielles pour améliorer l'application du principe de responsabilité, la participation et la représentation</b></p>	<p><b>Institutions nationales et locales (ministères et organismes sectoriels) :</b> coordination, planification et suivi et évaluation</p>	<p><b>Ressources ordinaires :</b> 7 842,5 \$</p> <p><b>Autres ressources :</b> 12 800 \$</p>
<p>Pourcentage de femmes parlementaires</p> <p>Niveau de référence : 15 %</p> <p>Niveau cible : 30 %</p>	<p>Annuel – Parlement</p> <p>Annuaire statistique de la justice (Ministère de la justice)</p>	<p><b>Indicateur 2.1.1.</b> mesure dans laquelle le Parlement améliore ses capacités en matière d'élaboration des lois, de contrôle et de représentation</p>	<p><b>Organisation des Nations Unies, Union européenne, France, Japon, Suisse et États-Unis :</b> assistance technique, financement, activités de sensibilisation et partenariat</p>	
<p>Pourcentage de femmes élues au niveau local (42 communes prises en compte)</p> <p>Niveau de référence : 14 %</p> <p>Niveau cible : 30 %</p>	<p>Rapports d'activité annuels de l'Assemblée nationale (2017, 2018, 2019 et 2020)</p>	<p><b>Indicateur 2.1.2.</b> mesure dans laquelle la Commission électorale nationale indépendante gère les opérations électorales</p>	<p><b>Organisations de la société civile :</b> surveillance et contrôle de la part des citoyens, promotion, activités de sensibilisation, information et partenariat</p>	
<p>Niveau de satisfaction des personnes ayant bénéficié du système judiciaire, et de la</p>	<p>Rapport de la Commission électorale indépendante</p>	<p><b>Indicateur 2.1.3.</b> nombre d'électeurs inscrits</p> <p>Niveau de référence : 6 250 000</p> <p>Niveau cible : 6 800 000</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
population en matière de droits de l'homme Niveau de référence : pas de données disponibles Niveau cible : 60 %	Tous les cinq ans  Rapports des missions d'observation électorale  Tous les cinq ans	<b>Indicateur 2.1.4.</b> nombre de candidates aux élections locales et nationales  Niveau de référence : 187 Niveau cible : 300		
Nombre de compétences transférées par le Gouvernement aux conseils territoriaux décentralisés (santé et éducation) Niveau de référence : 0 Niveau cible : 13	Enquête sur la perception de la justice par les citoyens, Union européenne, 25/02/2015  Étude sur la perception des causes de l'insécurité et de l'extrémisme violent dans les régions frontalières du Sahel, PNUD, avril 2016  Rapport sur la sécurité humaine conjoint du PNUD, 2016  Fréquence de la collecte : annuelle  Plan national de développement quinquennal, octobre 2016  Fréquence de la collecte : annuelle	Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3  <b>Produit 2.2. des procédures et des cadres de dialogue sont mis en place pour assurer une participation efficace et transparente de la société civile</b>  <b>Indicateur 2.2.1.</b> mesure dans laquelle les femmes, les jeunes et les groupes exclus ont renforcé leur capacité à s'intéresser à des questions cruciales liées à la crise et au développement  Niveau de référence : 2 Niveau cible : 4  <b>Indicateur 2.2.2.</b> mesure dans laquelle les groupes de femmes et de jeunes contribuent au développement  Niveau de référence : 2 Niveau cible : 3  <b>Produit 2.3. les institutions nationales et les communautés sont en mesure de prévenir et de combattre l'extrémisme violent et la radicalisation</b>  <b>Indicateur 2.3.1.</b> nombre de jeunes à risque et de personnes vulnérables bénéficiant d'une amélioration de leurs moyens de subsistance  Niveau de référence : 0 Niveau cible : 150 hommes et 150 femmes		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
	Plan national de développement quinquennal, octobre 2016	<b>Indicateur 2.3.2.</b> Nombre de jeunes des zones sensibles <sup>25</sup> engagés dans le cadre de la programmation Niveau de référence : 1 Niveau cible : 300		
	Fréquence de la collecte : annuelle	<b>Indicateur 2.3.3.</b> Nombre de nouveaux emplois créés pour les jeunes femmes et les jeunes hommes dans les zones sensibles Niveau de référence : 0 Niveau cible : 750 pour les femmes et 750 pour les hommes		
<b>Priorité ou objectif du pays : protection de l'environnement et adaptation aux changements climatiques (objectifs de développement durable 3, 4, 6, 12, 13, 14 et 15)</b>				
<b>Réalisation énoncée dans le PNUAD : d'ici 2021, les exploitations agricoles, les communautés de pêcheurs et les petits producteurs, en particulier les jeunes et les femmes, des régions ciblées, ont recours à des systèmes de production durables qui leur permettent de répondre à leurs besoins, d'alimenter les marchés et d'adopter un cadre de vie plus résilient face aux changements climatiques et autres problèmes environnementaux</b>				
<b>Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : la croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus</b>				
Taux de pénétration des institutions de microfinancement (institutions de microfinancement) Niveau de référence : 2 % Niveau cible : 7 %	Rapports de l'agence pour le développement des énergies renouvelables (tous les deux ans, Agence nationale pour l'environnement et le développement des énergies renouvelables)	<b>Produit 3.1. les institutions nationales et les communautés ont des capacités qui leur permettent d'assurer la conservation et la gestion des ressources naturelles conformément aux conventions internationales et à la législation nationale</b> <b>Indicateur 3.1.1.</b> mesure dans laquelle des cadres juridiques, politiques et institutionnels sont mis en place pour assurer la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que l'accès à ces derniers et le partage des avantages qui en découlent Niveau de référence : 2 Niveau cible : 4	<b>Institutions nationales et locales (ministères et organismes sectoriels) :</b> coordination, planification et suivi et évaluation  <b>Système des Nations Unies, Banque africaine de développement et Banque de développement des États de l'Afrique centrale :</b> assistance technique, financement, synergies et activités de sensibilisation	<b>Ressources ordinaires :</b> 7 130,5 \$  <b>Autres ressources :</b> 25 000 \$
Pourcentage de ménages ayant accès à des sources d'énergie renouvelables (selon le sexe du chef de ménage) Niveau de référence : 2 % Niveau cible : 10 %	Stratégie nationale de promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (tous les trois à cinq ans, Ministère de l'énergie)			

<sup>25</sup> Région du lac Tchad et frontière entre la République centrafricaine et le Tchad oriental.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<p>Nombre de zones protégées existantes</p> <p>Niveau de référence : 3 parcs et 7 réserves naturelles</p> <p>Niveau cible : 5 parcs et 10 réserves naturelles</p>	<p>Document du plan national d'adaptation (annuel, Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle)</p>	<p><b>Indicateur 3.1.2.</b> mesure dans laquelle les aptitudes à mettre en œuvre des plans nationaux et locaux de gestion intégrée des ressources en eau ont été améliorées</p> <p>Niveau de référence : 3</p> <p>Niveau cible : 4</p>	<p><b>Organisations de la société civile</b> : surveillance et contrôle, promotion, activités de sensibilisation et information</p>	
<p>Taux de mortalité due aux risques naturels</p> <p>Niveau de référence : 0,01 %</p> <p>Niveau cible : 0 %</p>	<p>Plan national de développement (annuel, Ministère de la planification)</p>	<p><b>Indicateur 3.1.3.</b> nombre de personnes bénéficiant de moyens de subsistance améliorés grâce à la gestion des ressources naturelles</p> <p>Niveau de référence : 2 000</p> <p>Niveau cible : 12 000 (40 % de femmes)</p>	<p><b>Secteur privé</b> : financement</p> <p>Associations professionnelles de microfinance, Banque islamique de développement et partenaires techniques et financiers</p>	
<p>Pertes économiques dues aux risques naturels (par exemple, géophysiques et climatiques) en part du produit intérieur brut</p> <p>Niveau de référence : 37 000 par an</p> <p>Niveau cible : 7 400 par an</p>	<p>Descriptif de programme de pays pour l'habitat du Tchad (tous les deux ans, Ministère du logement et ONU-Habitat)</p>	<p><b>Indicateur 3.1.4.</b> nombre de nouveaux emplois créés grâce à la gestion des ressources naturelles</p> <p>Niveau de référence : 1 005</p> <p>Niveau cible : 5 025 (40 % de femmes)</p> <p><b>Produit 3.2. des solutions égalitaires et viables sont adoptées pour améliorer l'accès à des moyens énergétiques modernes, à meilleur rendement et universels (en particulier les sources d'énergie renouvelables non reliées au réseau) afin de répondre aux besoins spécifiques des femmes et des hommes</b></p> <p><b>Indicateur 3.2.1.</b> nombre de nouveaux partenariats assortis d'un financement axé sur les communautés mal desservies</p> <p>Niveau de référence : 4</p> <p>Niveau cible : 7</p> <p><b>Indicateur 3.2.2.</b> pourcentage de ménages dirigés par des femmes bénéficiant d'un meilleur accès à l'énergie</p> <p>Niveau de référence : 2 %</p> <p>Niveau cible : 5 %</p> <p><b>Produit 3.3. les institutions nationales et locales et les populations cibles des zones urbaines et rurales sont en mesure de gérer de</b></p>	<p>Fonds vert pour le climat</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
	Plan ORSEC (annuel, Ministère de l'administration du territoire : Direction de la Protection Civile)	<p><b>manière durable les inondations et la sécheresse</b></p> <p><b>Indicateur 3.3.1.</b> proportion de la population vivant dans des zones à risque d'inondation et de sécheresse couverte par des plans d'urgence nationaux et régionaux</p> <p>Niveau de référence : 15 %</p> <p>Niveau cible : 45 %</p> <p><b>Indicateur 3.3.2.</b> proportion de ménages ayant accès à un logement décent</p> <p>Niveau de référence : 28 %</p> <p>Niveau cible : 38 %</p>		
	Plan d'urgence des Nations Unies 2016 et plan ORSEC (annuels)	<p><b>Produit 3.4. les cadres institutionnel, juridique et stratégique nationaux et sous-nationaux relatifs à la réduction des risques de catastrophe sont opérationnels et prennent en considération les besoins spécifiques des femmes</b></p> <p><b>Indicateur 3.4.1.</b> nombre de plans nationaux et régionaux tenant compte de la problématique hommes-femmes et s'attaquant aux risques liés aux catastrophes ou au climat</p> <p>Niveau de référence : 3</p> <p>Niveau cible : 5</p> <p><b>Indicateur 3.4.2.</b> mesure dans laquelle la problématique hommes-femmes est intégrée dans le plan d'action national, la stratégie de réduction des risques de catastrophe et le mécanisme de coordination multipartite</p> <p>Niveau de référence : insuffisant</p> <p>Niveau cible : élevé</p>		
	Plan d'urgence des Nations Unies 2016 (annuel)			

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
<b>Priorité ou objectif du pays : amélioration du capital humain (objectifs de développement durable 2, 3, 10 et 17)</b>				
<b>Réalisation énoncée dans le PNUAD : d'ici 2021, les communautés les plus vulnérables, notamment les femmes, les adolescents, les enfants de moins de 5 ans et les réfugiés des zones ciblées, bénéficient de services intégrés de haute qualité en matière de santé, de nutrition et de prévention et de traitement du VIH et du paludisme</b>				
<b>Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : les pays se dotent d'institutions renforcées pour assurer progressivement l'accès universel aux services de base</b>				
Enquête en grappes à indicateurs multiples et sectoriels (de trois à cinq ans)	Enquêtes, Institut national de la statistique des études économiques et démographiques	<b>Produit 4.1. la population a un accès accru aux services de prévention et de traitement du paludisme</b>	Ministère de la santé publique, programme national de lutte contre le paludisme et UNICEF	<b>Ressources ordinaires</b> : 340 \$
		<i>Indicateur 4.1.1.</i> nombre total estimé de personnes souffrant du paludisme ayant reçu un traitement antipaludique de première ligne dans des établissements de santé publique		<b>Autres ressources</b> : Fonds mondial : 23 567, 563 \$
		Niveau de référence : 959 582 Niveau cible : 1 449 154		
		<i>Indicateur 4.1.2.</i> pourcentage de femmes ayant reçu au moins trois doses de traitement préventif intermittent		
		Niveau de référence : pas de données disponibles Niveau cible : 45 %		
		<i>Indicateur 4.1.3.</i> nombre de moustiquaires imprégnées d'insecticide distribuées aux personnes au cours de la campagne de distribution massive		
		Niveau de référence : 3 867 131 Niveau cible : 4 976 390		
		<b>Produit 4.2. les institutions, les systèmes, les lois et les politiques du pays sont renforcés en vue d'une fourniture équitable, responsable et efficace de services de prise en charge du paludisme et de services connexes</b>		
		<i>Indicateur 4.2.1.</i> proportion de cas présumés de paludisme soumis au dépistage parasitologique dans des établissements de santé publique		
	Évaluation de la politique harmonisée	Niveau de référence : 75 %		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)
	concernant les transferts de fonds, Ministère de l'administration de la gouvernance locale, annuelle	<p>Niveau cible : 90 %</p> <p><b>Produit 4.3. les administrations publiques nationale et décentralisée ont des capacités qui leur permettent de fournir des services de base améliorés et de répondre aux priorités de la communauté</b></p> <p><i>Indicateur 4.3.1.</i> niveau de capacité des autorités ou administrations sous-nationales en matière de planification et de budgétisation de la prestation des services de base</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 3</p> <p><i>Indicateur 4.3.2.</i> niveau de capacité des autorités ou administrations sous-nationales en matière de suivi de la prestation des services de base</p> <p>Niveau de référence : faible</p> <p>Niveau cible : élevé</p>		